

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 17 SEPTEMBRE 2018**

Présents : Mmes BELLE, BÉNISTAND, BÉRALDIN, BONNET, CARVALHO PEREIRA MARQUES, FILET-COCHE, FOU DRAZ et VILLARD ; Mrs BELLE, CHEVALIER, FAURE et RÉBERT

Absent ayant donné procuration : Mme CHARRAS à Mme BONNET et Mr BRABANT à Mr CHEVALIER

Absents excusés : Mme CHARRAS et Mr BRABANT

Absents : M. WODARCZAK

Secrétaire de séance : Mme Sylvie VILLARD

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUILLET 2018 :

Approuvé à l'unanimité

PRÉSENTATION DU PROJET ESPACE NATUREL SENSIBLE DU SITE COMBE LAVAL PAR LE PARC NATUREL RÉGIONAL DU VERCORS

Dans le cadre de sa politique environnementale, le Département de la Drôme a défini certains sites naturels susceptibles de bénéficier d'un projet de préservation et de valorisation en vue d'une ouverture au public, dont le site Combe Laval. Ce site est intégré dans le périmètre de trois dispositifs de préservation des paysages et de la biodiversité : site classé, Natura 2000 et Espace Naturel Sensible.

Madame DADANO, du Parc Naturel Régional du Vercors présente les différents volets du projet E.N.S. (les actions à mener, financements,...), projet qui concerne trois communes : Bouvante, Saint Jean-en-Royans et Saint Laurent-en-Royans ; lesquelles devront, après signature d'une convention tripartite Département de la Drôme/Parc Naturel et Commune concernée, engager les actions prévues et listées dans ladite convention.

APPROBATION DE LA CONVENTION TRIPARTITE CD26/PNRV/COMMUNE DE SAINT LAURENT EN ROYANS

Après débat, les élus estimant ne pas avoir suffisamment d'éléments pour prendre une décision, Monsieur le Maire demande à ce que le Conseil départemental organise une nouvelle réunion avec l'ensemble des élus des 3 communes concernées avant de pouvoir prendre une délibération.

Approuvé à l'unanimité

REFUS DU TRANSFERT « EAU ET ASSAINISSEMENT »

L'État avait décidé que le transfert obligatoire de ces compétences aux communautés de communes serait effectif en 2020.

La loi n°2018-702 du 3 août 2018 permet aux communautés de communes de reporter ce transfert au 1^{er} janvier 2026. La CCRV a accepté ce report et demande aux communes du territoire de délibérer en ce sens.

Approuvé à l'unanimité

DÉCISION MODIFICATIVE BUDGÉTAIRE

Le chapitre 204 dédié aux travaux de réseau pour la future bibliothèque ludothèque doit être abondé. Concernant le branchement EDF un 2^{ème} compteur doit être installé pour la partie basse du bâtiment et pour le branchement réseau « Orange » il n'avait pas été évalué.

Le crédit inscrit au BP 2018 sur le chapitre 202 « Etudes » ne sera pas engagé cette année, l'étude du CAUE concernant les modifications des bâtiments de l'école pour la cantine se fera en fin d'année mais sera facturée sur l'année suivante.

Les dépenses engagées au chapitre 21 concernant divers achats ont été moindres que celles prévues au BP 2018, ce qui libère une marge.

Tenant compte des crédits disponibles sur les chapitres ci-dessus et pour permettre les dépenses d'investissement sans crédits supplémentaires, il est proposé une ventilation comme suit :

- au chapitre 21 « Achats » : (-) 790 €
- au chapitre 202 « Etudes » : (-) 3 100 €
- au chapitre 204 « SDED » : (+) 3 890 €

Approuvé à l'unanimité

NOMINATION AU POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1^{ère} CLASSE

Lors de ses délibérations du 4 juin 2018, le Conseil Municipal a approuvé la création d'un poste d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe afin de permettre l'avancement d'un agent répondant aux critères. La CAP du Centre de Gestion 26 confirme cette création au 1^{er} novembre 2018.

Il est proposé la nomination de Mme SIBEUD Isabelle au poste d'Adjoint Administratif Principal 1^{ère} classe à compter du 1^{er} novembre 2018 à raison de 31 heures par semaine.

Approuvé à l'unanimité

NOMINATION AU POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2^{ème} CLASSE

Lors de ses délibérations du 4 juin 2018, le Conseil Municipal a approuvé la création d'un poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe afin de permettre l'avancement d'un agent répondant aux critères. La CAP du Centre de Gestion 26 confirme cette création au 1^{er} novembre 2018.

Il est proposé la nomination de Mr CUIILLERIER Bruno au poste d'Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe à compter du 1^{er} novembre 2018 à raison de 35 heures par semaine.

Approuvé à l'unanimité

NOMINATION AU POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1^{ère} CLASSE

Lors de ses délibérations du 4 juin 2018, le Conseil Municipal a approuvé la création d'un poste d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe afin de permettre l'avancement d'un agent répondant aux critères. La CAP du Centre de Gestion 26 confirme cette création au 1^{er} novembre 2018.

Il est proposé la nomination de Mr DUMAS Fabien au poste d'Adjoint Technique Principal 1^{ère} classe à compter du 1^{er} novembre 2018 à raison de 35 heures par semaine.

Approuvé à l'unanimité

CRÉATION D'UN POSTE D'AGENT TECHNIQUE

La nouvelle Bibliothèque nécessitera une augmentation d'heures de ménages qui a été proposée à l'agent actuellement affecté à cette tâche. Les heures de ménage en Mairie assurées au préalable par ce même agent sont donc libérées soit 5 heures par semaine.

L'entretien du soir après la garderie à l'école maternelle a nécessité un personne supplémentaire à raison de 1h15 par soir (soit 5 heures par semaine).

Le poste à l'Agence Postale est pérennisé à raison de 17h30 par semaine et il a été proposé à la personne qui assure cette mission une augmentation du temps de travail de 10 heures pour palier aux besoins en ménage (mairie et école maternelle) soit un poste de 27h30 hebdomadaire.

Il est proposé aux élus d'approuver la création d'un poste d'agent technique à raison de 27h30 par semaine.

Approuvé à l'unanimité

MODIFICATION TEMPS DE TRAVAIL POSTE D'ANIMATION

Un agent a souhaité bénéficier de son mercredi afin d'exercer une activité accessoire en plus de son contrat public. Une partie des heures affectées au ménage de la Mairie étant le mercredi après-midi d'une part, la nouvelle Bibliothèque nécessitant une augmentation d'heures de ménages d'autre part, il a été proposé à l'agent de modifier ses missions en libérant le ménage en Mairie et en prenant l'intégralité du ménage pour la bibliothèque Ludothèque.

Cette nouvelle organisation pour la bibliothèque ne se fera qu'à l'ouverture, ce qui nécessite une diminution de temps de travail de 1h30 hebdomadaire, accepté par l'agent, jusqu'au 1^{er} septembre 2019.

Approuvé à l'unanimité

MODIFICATION STATUTS DU SMABLA

Par délibération N°2018-07-01 du 3 juillet 2018, le Conseil Syndical a approuvé l'adhésion de Saint Marcellin Vercors Isère Communauté au SMABLA.

Cette intégration nécessite une modification des statuts du SMABLA. Le Président du Conseil Syndical sollicite les communes adhérentes afin de délibérer sur les modifications apportées aux statuts.

Approuvé à l'unanimité

MODIFICATION RÈGLEMENT TARIFAIRE DU GÎTE

Les tarifs pour l'appartement situé au-dessus de l'école élémentaire, qui est labellisé « Gîte de France », sont établis à la semaine. Or il arrive que la Mairie reçoive des demandes, pour un dépannage ponctuel, hors périodes habituelles de location du gîte.

Monsieur le Maire propose de fixer un tarif de location au mois – 350 €– et d'établir un contrat type pour ce genre de location ponctuelle.

Approuvé à l'unanimité

ENCAISSEMENT CHÈQUE C.C.A.S.

La Mairie détient un chèque de 120 € d'un ex-locataire de l'appartement communal, en réparation des dégradations commises. Monsieur le Maire demande l'autorisation d'encaisser le chèque sur le budget du CCAS.

Approuvé à l'unanimité

FRAIS DE SCOLARITÉ

La mairie de Saint Jean en Royans va émettre un titre de recette concernant les frais de scolarité qui lui incombe pour des enfants de Saint Laurent en Royans élèves dans l'école élémentaire de St Jean par dérogation. Monsieur le Maire demande l'accord du Conseil pour régler ces frais de scolarité à hauteur de 1 140 € soit 570 € par enfant.

Approuvé à l'unanimité

INFORMATIONS

1/ Monsieur le Maire informe qu'il n'a pas fait usage de son droit de préemption sur les différentes ventes qui se sont réalisées soit :

- Vente : Mme ALBARES SANS FEU à Mr HEMERY Florent
- Vente : SARL LAGO à Mme VALENTI Christine
- Vente : Mme BLACHON Jocelyne à Mr PLANTAIN Mathieu
- Vente : Mr et Mme GARCIA Guy à Mr DUTOUR Maxence et Mme MARCATO Johana
- Vente : Mr SCIOSCIOLI Léonard et Mme TRUCHET Géraldine à Mr ESCANDE Olivier et Mme GESPACH Virginie
- Vente : Drôme Aménagement Habitat à SARL BP
- Vente : Mr MINGUY André et Mme LORRE Cécile à Mr YBANEZ Antonin et Mme KIRD Charlotte

2/ Un agent des Services Techniques est en Congé Longue Durée jusqu'au 31/12/2018. Le contrat concernant son remplacement est donc prolongé jusqu'à cette date.

3/ Le logement au-dessus de la Mairie recevra une nouvelle locataire à compter du 1^{er} novembre 2018.

4/ Pour la vente de l'ex-bâtiment de la Poste, le permis de travaux a été obtenu. Ces travaux débiteront à l'issue du délai de deux mois d'affichage public.

QUESTIONS DIVERSES

1/ Mme FILET-COCHE demande si le diagnostic phytosanitaire sur les platanes de la place a été fait. La personne qui doit établir ce diagnostic était absente elle doit intervenir sous quelques jours.

2/ Monsieur le Maire informe que, pour remédier aux inondations sur la route de Ste Eulalie, la Mairie va procéder à l'acquisition d'une bande de 5 mètres de large sur une longueur de 200 m sur le terrain de Mme Vignon afin de créer un fossé qui absorbera le trop-plein des eaux fluviales.

3/ Une pétition circule actuellement en ce qui concerne le tarif forfaitaire des ordures ménagères, décidé par la CCRV, et qui pour une personne seule a augmenté d'au moins 48 € à l'année. Mme FILET-COCHE précise que la Communauté de communes est consciente du mécontentement des habitants concernés, et une réunion publique devrait avoir lieu sur le sujet.

4/ Mme BÉRALDIN demande où en est le déploiement de la fibre optique. Monsieur le Maire précise que le bâtiment nécessaire à ce déploiement est en cours de construction actuellement, sur la commune de Saint Jean.

5/ Mme BÉNISTAND évoque les travaux de réfection de la chaussée quartier des Mairies : Pourquoi le bitumage a-t-il été interrompu avant l'intersection ?

L'entreprise a stoppé à la demande d'un riverain qui craint les entrées d'eau sur son terrain en raison du réhaussement de la chaussée à cause du bitume.

6/ Mme BÉNISTAND demande qui est chargé de l'entretien du Jardin des Souvenirs ? Ce sont les Services Techniques. Il y aurait en effet quelques mauvaises herbes à supprimer.

Séance levée à 22h10

TABLEAU DE PRÉSENCE DU 16 JUILLET 2018

NOM Prénom Qualité	SIGNATURE
BELLE Claude, Maire	
BONNET Danièle, 1ère Adjointe	
CHEVALIER Christian, 2° Adjoint	
CARVALHO PEREIRA MARQUES Christine, 3° Adjointe	EXCUSÉE
FOUDRAZ Bernadette, Conseillère	
BELLE Chantal, Conseillère	
VILLARD Sylvie, Conseillère	
FAURE Fernand, Conseiller	
CHARRAS Françoise, Conseillère	EXCUSÉE
REBERT Claude, Conseiller	
BERALDIN Laura, Conseillère	
BRABANT Simon, Conseiller	
BENISTAND Maryse, Conseillère	
FILET-COCHE Nancy, Conseillère	
WODARCZAK Franck, Conseiller	ABSENT